



# ELECTRIC COYOTE GANG

## COURS DE LINE DANCE A LA ROQUE D'ANTHERON

Tous les mercredis à la salle Anglade de **19h30 à 21h30**. Démarrage des cours le 14 Septembre 2022 jusqu'au dernier Mercredi du mois de Juin 2023.

<b>19h30 à 20h30</b>	<b>Débutants</b>
<b>20h30 à 21h30</b>	<b>Intermédiaires</b>

Ils sont assurés par les animateurs  **bénévoles**  de l'Association Electric Coyote Gang :

- **LECONTE Frédéric**
- **PILLOT Pascale**
- **DOMINGUEZ Annegret**
- **ESPAGNE Isa**
- **ESPAGNE Didier**

### Pour danser à la Roque d'Anthéron, que faut-il faire ?

#### 1) Adhérer à l'Association Electric Coyote Gang

Montant	Conditions
<b>70,00 €</b>	<b>par an et par adulte à partir de 16 ans</b>
<b>120,00 €</b>	<b>par an, par couple (lien de parenté : mari/femme, mère ou père/fille ou fils)</b>

Cette cotisation couvre les cours de danse ainsi que l'assurance.

#### 2) La fiche d'inscription est à remplir et à remettre dès le mois d'Octobre.

**LE CERTIFICAT MEDICAL n'est plus obligatoire**

### Informations complémentaires :

- Respect des règles sanitaires gouvernementales liées au COVID-19, ...
- Ne seront admis dans l'enceinte du cours de line que les adhérents.
- Les horaires des cours devront être respectés. Toute personne arrivant en retard sera priée de rentrer discrètement dans les rangs.
- Interdiction de fumer dans la salle de cours.
- Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et en cas d'indisponibilité exceptionnelle de la Salle (*les adhérents seront alors prévenus le plus tôt possible par mail ou SMS*).



# ELECTRIC COYOTE GANG

## 2022 / 2023

### FICHE D'INSCRIPTION

<b>Nom-prénom danseur 1</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Nom-prénom danseur 2</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Domicile</b>		
<b>Bureau</b>		
<b>Mobile</b>		
<b>Facebook</b>		
<b>Montant Cotisation Annuelle</b>	<b>70,00 € Adulte à partir de 16 ans</b>	<b>Chèque ( )</b>
	<b>120,00 € Couple</b>	<b>Espèces ( )</b>
<b>Date d'inscription</b>		
<p><b>Information légale :</b> En vertu de l'article L 321-4 du Code du sport, l'association ELECTRIC COYOTE GANG, représentée par son président, informe ses adhérents de l'intérêt que présente la souscription individuelle d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les <b>dommages corporels</b> auxquels leur pratique des activités dispensées par l'association peut les exposer.</p> <p style="text-align: right;"><b>Signature</b> (précédé de la mention « lu et approuvé »)</p>		
<p><b>Nota :</b> Fiche à retourner dûment remplie et signée avec le paiement de la cotisation (Espèces ou chèque à l'ordre de l'Association Electric Coyote Gang)</p>		